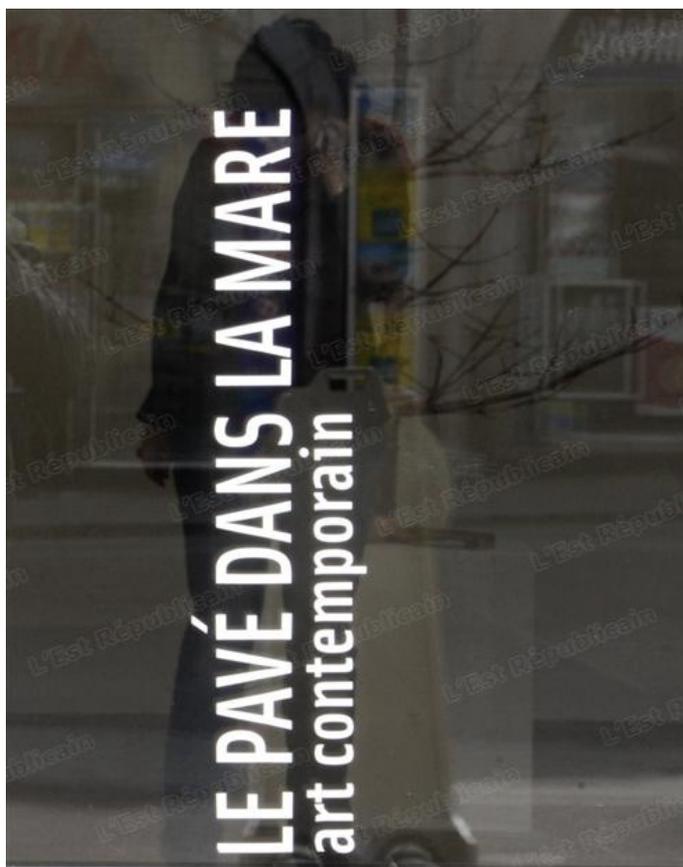


## **Doubs. Besançon. Tribunal administratif - Le rapporteur public demande le rejet des requêtes de l'élue centriste contre la villen : Philippe Gonon contre le Pavé**



Pour le rapporteur public, « il est difficile de regarder M. Dahoui comme un conseiller intéressé » Photo Nicolas BARREAU

Besançon. Élu d'opposition municipale, Philippe Gonon a de la suite dans les idées. Il est l'auteur de trois requêtes destinées à faire annuler des délibérations municipales de Besançon ayant approuvé, courant 2012, l'attribution de subventions de 40 000 € et 25 000 € à l'association du Pavé dans la Mare. On le sait, l'élue désormais UDI a toujours été en pointe dans ce fameux dossier du Pavé et le combat contre l'adjoint à la culture, Yves-Michel Dahoui, soupçonné de ne pouvoir être neutre en la matière puisqu'époux de la directrice de la galerie d'art. Philippe Gonon était pourtant

absent hier à l'audience du tribunal administratif qui a examiné ses requêtes contre la Ville de Besançon ni même représenté par un avocat.

Dressant l'historique du dossier, le rapporteur public Robert Puech a souligné : « Sont illégales les délibérations auxquelles prennent part des élus intéressés au dossier traité. Encore faut-il examiner également si l'élu a participé aux travaux préparatoires et si sa participation a pu vicier les travaux précédant la délibération et si l'élu a influé même s'il n'a pas voté au final. Il est acquis que M. Dahoui n'a pas participé au vote. Quel rôle a-t-il pu avoir en amont, a-t-il pris part aux travaux préparatoires et au débat ? ». Le rapporteur note qu'à la réunion de la commission du 20 juin 2012, l'adjoint est sorti de la salle pour ne pas prendre part au débat sur le dossier du Pavé mais que pareille règle n'était pas forcément appliquée avant le recours de M. Gonon. Il note encore qu'à la réunion du 5 septembre, l'adjoint à la culture n'a pris part ni au débat ni au vote.

### **« Pas d'éléments probants »**

Conclusions du rapporteur public après l'exposé des faits : « Il est difficile de regarder M. Dahoui comme un conseiller intéressé, il n'a pas eu d'influence effective, M. Gonon n'a pas produit d'éléments assez probants permettant de montrer l'influence ou la réalité d'une intervention de M. Dahoui. Il appartenait à M. Gonon de montrer si M. Dahoui avait exercé une influence et non de se limiter à dire qu'il était marié avec Mme Lapp-Dahoui ».

Reste pour le rapporteur « que pareille situation gagnerait à plus de transparence et la séparation de possibles intérêts interférents gagnerait à être faite ». Et le rapporteur a demandé au tribunal de rejeter l'ensemble des requêtes de M. Gonon et des conclusions de la Ville réclamant 3.000 € au requérant. Avocat de la ville, Me Anguerrand Colombet a indiqué : « Le Pavé dans la Mare fait de la médiation culturelle et organise des expositions depuis 18 ans. Dans ce dossier, l'intéressement n'est pas caractérisé, il n'y a aucune délibération extraordinaire. L'adjoint n'a eu aucune influence et n'a participé ni au vote ni à l'attribution de subventions. On laisse planer un soupçon alors que la Ville a réuni une commission de transparence qui n'a décelé aucune anomalie. Réunir pareille commission est très rare ». La décision sera rendue courant mai.

Yves ANDRIKIAN

## **Jura. Poligny. Tribunal - Un Pdg de supermarchés poursuivi « Un climat de souffrance au travail »**

Lons-le-Saunier. Le Pdg des magasins Intermarché de Poligny et Lons-le-Saunier a comparu hier devant le tribunal correctionnel. Il est poursuivi pour travail dissimulé (heures supplémentaires non déclarées voire non payées) et harcèlement moral (dégradation des conditions de travail pouvant porter atteinte aux droits, à la dignité, à la santé ou à l'avenir professionnel d'autrui) sur le seul site du magasin de Poligny, sur une période allant de mai 2005 à février 2010. Une quinzaine de salariés, des caissières aux chefs de rayons en passant par les magasiniers, se sont plaints ; seuls cinq se sont portés partie civile.

Les débats, fleuves, ont duré plus de trois heures au cours desquelles le Pdg quinquagénaire a tout nié en bloc. Une trentaine de personnes ont été entendues et ont parlé de pratiques « troubles » au supermarché depuis l'arrivée du « nouveau » Pdg en 2001. L'Inspection du travail a pointé « un système avec des pratiques et méthodes de gestion pouvant avoir porté atteinte aux droits des salariés ». En outre, l'organisme a relevé des « indices d'un climat de souffrance au travail ».

Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 21 mai prochain.

D. G.

## **Région. Trois manifs à Belfort et Montbéliard contre l'accord national interprofessionnel**



FO a réuni 130 manifestants l'après-midi. Photos Xavier Gorau

**La CGT le matin, FO l'après-midi. Hier, 330 personnes ont défilé contre l'accord national interprofessionnel. La CGT le matin, FO l'après-midi. Hier, 330 personnes ont défilé à Belfort contre l'accord national interprofessionnel.**

Faible mobilisation hier contre l'accord national interprofessionnel (ANI), au dernier jour de son examen à l'Assemblée nationale.

Alors que le 5 mars dernier, 400 manifestants de la CGT s'étaient mobilisés contre cet accord, cette fois-ci ils étaient deux fois moins. Du côté de Force ouvrière qui organisait son deuxième rassemblement régional après celui de Vesoul, ils étaient également moins nombreux. Sur les 130 participants, 52 ont fait le déplacement en train depuis la Haute-Saône. Quelques syndiqués de Montbéliard ont également répondu présent.

La faute au mauvais temps, « aux problèmes de stationnement à Belfort » et à « l'affaire Cahuzac qui fait de l'ombre au reste de l'actualité », estime Sabine Verdant, secrétaire de l'union départemental CGT 90.

Une chose n'évolue pas : comme en mars, les deux syndicats avaient décidé de manifester séparément hier. Si la CGT reste vague sur les raisons de cette scission, Christophe Chambon, secrétaire général de FO 90, explique : « Nous n'avons pas les mêmes revendications que la CGT. Nous, nous ne manifestons que contre cet accord. La CGT a des revendications plus globales. »

### **Une régression sociale**

Dans les deux camps, on comptait parmi les manifestants des actifs, des retraités, et des salariés du

privé et de la fonction publique. « Mon mari a connu le chômage plusieurs fois et je crains pour le futur de ma petite fille », indique une manifestante fonctionnaire.

Les deux syndicats dénoncent (chacun de leur côté) un accord favorisant le patronat, la précarité et la flexibilité. « Une régression sociale », gronde Sabine Verdant. « Malgré quelques avancées par rapport au texte d'origine, ce n'est pas un accord gagnant-gagnant », juge Pascal Pavillard, secrétaire de FO Métaux Sochaux. « On demande son retrait pur et simple ou alors des amendements », conclut Christophe Chambon (FO).

L'ANI a été négocié et signé le 11 janvier par la CFDT, la CGC, la CFTC et le Medef.

Eléonore Tournier

## **Haute-Saône. La ville d'Héricourt baisse ses taux d'imposition**



Les travaux de voirie représentent un chapitre important du budget 2013. Photo Bernadette Thevenin

### **Le budget 2013 voit baisser les taux d'imposition et l'aide aux écoles augmenter, avec l'achat de matériel informatique.**

« Nous avons voulu élaborer un budget dynamique, juste et responsable » a déclaré le maire Jean-Michel Villaumé en présentant le budget 2013 lors de la séance du conseil municipal qui s'est déroulée lundi soir à la mairie d'Héricourt. Le budget s'établit à 17618133 €. Au vu de la stabilité, voire de l'augmentation des dotations de l'Etat, les taux d'imposition locaux ne bougeront pas. La taxe d'habitation reste à 13,71 %, le foncier non bâti à 68,03 %, le foncier bâti baissant de 2 % en passant à 28,97 % : « Il faut qu'il y ait cette volonté dans les années suivantes, c'est un choix politique important ».

Au chapitre des charges de personnel, elles augmentent de 4,49 % (4890000 €) en raison de l'augmentation des charges patronales, la participation à la Mutuelle et la création de six emplois avenir. La section d'investissement s'élève à 3,4 M €, les principaux programmes concernant la requalification des espaces temple-musée, la réfection de la rue du 47e R.A, le traitement de surface de la rue de Verlans à Byans, le parking attenant à l'école de musique et la maison des associations, les tennis extérieurs, le city-stade de Bussurel ainsi qu'un important programme de voirie. « Une attention particulière est portée au secteur scolaire. Il est prévu d'équiper chaque école primaire d'un équipement audiovisuel interactif avec des vidéo projecteurs et des ordinateurs portables. Le

crédit des fournitures scolaires sera revalorisé de 5 % » a expliqué le premier magistrat. Des équipements de vidéosurveillance seront installés au niveau du centre Signoret et de la halle des sports Cerdan « cela n'est pas la panacée mais peut dissuader ». 3000 € sont consacrés à l'achat de pièges à corbeaux.

A Bussurel, le city-stade coûtera 174000 € avec 70000 € de subventions. Le programme de voirie est important à Héricourt avec par exemple 203000 € à Byans, 240000 € pour la rue du 47e R.A., 58301 € pour les bâtiments communaux. Côté sports, les courts de tennis extérieurs seront refaits pour 244177 € (recettes 79805 €) et le dojo pour 1004350 € avec des recettes de 728164 €. 76839 € seront consacrés aux équipements sportifs.

Le fleurissement et l'entretien des espaces verts coûteront 1054965 €, comprenant 793875 € de frais de personnel. Le centre communal d'action sociale a un budget de 610410 € avec une subvention communale de 40000 € pour l'équilibrer.

97000 € seront consacrés à l'acquisition de matériel et de mobilier scolaire et 32074 € seront affectés au programme de réussite éducative. 61136 € seront destinés au soutien à différentes associations et manifestations comme les terrasses de l'été, A'chor, Alternadiff, Musiques en pays d'Héricourt.

Les subventions aux associations s'élèvent à 165306,21 €.

Le budget a été voté avec trois votes contre venant de l'opposition.

Bernadette Thevenin



## **National.** Accord sur l'emploi : qu'a voté votre député ?



Deux pour, un contre... et neuf abstentions. Voilà le bilan franc-comtois du vote sur l'accord sur la sécurisation de l'emploi cet après-midi à l'Assemblée nationale. Les deux seuls députés à avoir voté en faveur de ce texte négocié par les partenaires sociaux sont les socialistes Jean-Michel Villaumé et Frédéric Barbier, le suppléant du ministre Pierre Moscovici. En revanche, la députée PS du Doubs Barbara Romagnan s'est abstenue, comme 34 de ses collègues de la majorité. L'abstention, c'était aussi le mot d'ordre des écologistes comme **Eric Alauzet**, de l'UDI Michel Zumkeller et de tous les députés UMP de Franche-Comté. Tous, sauf un. Le Jurassien Jean-Marie Sermier a voté contre le texte, comme Henri Guaino et Nicolas Dhuicq.

L'accord sur la sécurisation de l'emploi, issu de l'ANI (accord national interprofessionnel) a été voté par 250 voix contre 26. 278 députés se sont abstenus.

Les députés de Franche-Comté:

**Pour:** Frédéric Barbier, Jean-Michel Villaumé (PS)

**Contre:** Jean-Marie Sermier (UMP)

**Abstention:** Barbara Romagnan (PS), **Eric Alauzet (EE-LV)**, Marcel Bonnot, Annie Genevard, Jacques Péliissard, Marie-Christine Dalloz, Alain Chrétien, Damien Meslot (UMP) et Michel Zumkeller (UDI)

## **Besançon. Jardins de Cocagne : une nouvelle pépinière en 2014 à Chalezeule**

**Le projet était bloqué depuis 3 ans. L'Agglo vient d'approuver une extension des jardins qui passeront de 8,5 à 12 hectares et la création d'une pépinière de 6 hectares où s'installeront trois maraîchers. Il y a déjà dix candidats...**



Vlora Plluzhina, jardinière et Sudelia Chapoutot, secrétaire

« Nous voulons amener de nouvelles personnes vers l'agriculture péri-urbaine, passer d'une logique de précarité à une logique de développement », s'enthousiasme Damien Vauchier, chef de service des Jardins de Cocagne à Chalezeule. L'agglomération du Grand Besançon a voté le 28 mars la création d'une pépinière d'activité maraîchère qui implique l'association Julienne Javel créatrice des Jardins. Le projet était à l'arrêt depuis trois ans. Il redynamise la double activité d'insertion sociale et professionnelle et de production bio.

Les Jardins de Cocagne comptent environ 400 abonnés . Chacun cotise, peut participer à la vie de l'association et achète une part-légumes pour l'année. Les paniers de légumes bios sont disponibles sur place ou dans 24 points de dépôt à Besançon et alentour. Ils sont livrés 47 semaines par an et accompagnés d'une publication « La feuille de chou ».

### **« Révolutionner l'agriculture autour de Besançon »**

« En 2004, l'agglo a adopté le projet SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Economiques et environnementaux et en termes d'emplois) grâce à des fonds européens », reprend Damien Vauchier. En 2010, une charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine a été adoptée par les collectivités, la chambre d'agriculture du Doubs, l'enseignement agricole public et l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) Bourgogne-Franche-Comté. Cette charte a quatre objectifs : maintenir une activité agricole

dynamique, favoriser la création d'activités agricoles diversifiées, développer les liens ville-campagne, favoriser le développement durable en agriculture.

« Un problème d'accès au foncier a causé un blocage », poursuit Damien Vauchier. « Le Grand Besançon possédait 20 hectares de terrains, cédés sans bail à des agriculteurs à Chalezeule et Thize et envisageait d'en faire une zone commerciale : la zone d'activités des Andiers. Les finances ne l'ont pas permis et le service économique de l'agglo a finalement fait savoir que ces terrains seraient provisoirement disponibles. Le service environnement a pris le dossier en charge et l'a fait valider en séance le 28 mars dernier. Les terrains vont être disponibles pour le maraîchage pendant 15 ou 20 ans avant que le projet de zone commerciale ne redevienne une possibilité. »

### **De la précarité au développement, du doute à la confiance**

C'est ce délai que l'association veut mettre à profit pour démontrer le bienfondé d'un nouveau développement. « Mais c'est plus que ça pour nous », précise Damien Vauchier, « nous sommes dans une culture de la précarité quasiment depuis le début, nos terrains sont dispersés, l'organisation du travail s'en trouve compliquée. Nous ne sommes pas propriétaires, nos locaux sont des algecos qui ont vieilli. Les serres aussi sont à renouveler. Nous nous servons du réseau d'eau potable pour arroser, ce qui n'est pas satisfaisant par rapport au modèle de développement que nous défendons. Et puis notre histoire dépasse les structures d'insertion classiques, il ne s'agit pas seulement de remettre les gens au travail ».

Si l'association Julienne Javel qui a initié les Jardins de Cocagne entend structurer la filière bio du maraîchage, son projet social reste principalement : accueillir et considérer la personne avec dignité, « les exclus du monde du travail sont trop souvent désignés comme incapables ou sans qualité dans aucun domaine. Nous travaillons dans le sens d'une valorisation et d'un gain de confiance en soi ». La perspective nouvelle concerne aussi les « jardiniers », les encadrants, l'ensemble des équipes.

### **« Structurer la filière du maraîchage bio »**

Les jardiniers sont en contrat d'insertion, au départ de six mois, généralement renouvelés. Le projet de pépinière permettra à trois porteurs de projets d'installation de « se rôder » en partageant une partie du futur bâtiment, du matériel et en cultivant chacun deux hectares. Parmi la dizaine de candidats à l'installation (l'agglomération est décisionnaire et l'association espère qu'elle fera partie de l'instance qui choisira les trois personnes) il y a d'anciens jardiniers qui pourraient ainsi poursuivre leur formation, et prolonger favorablement leurs parcours. « Les terres seront d'un seul tenant, un progrès notable. Nous devons encore organiser la répartition car toutes les terres ne sont pas aussi fertiles. Les jardins comporteront 12 hectares et les maraîchers en pépinière 6. Il faut aussi que la conversion en bio se fasse au plus vite, elle nécessite une durée de trois ans. Six hectares sont déjà bio. Nous avons un projet de forage d'eau pour nous alimenter sans recourir au réseau. Ce développement arrive à point nommé et remobilise tout le monde. Depuis deux ans nous constatons une baisse du nombre de nos abonnés du fait certainement de la crise et d'une offre bio plus importante en magasin. Mais nous sommes de plus en plus reconnus dans le monde agricole et de fortes demandes en légumes et fruits bio émergent, par exemple les cantines scolaires, la légumerie de l'ADAPEI... De nouvelles pistes de commercialisation sont à l'étude et permettront à chacun de trouver sa place ».

Reste à l'agglomération du Grand Besançon à trouver un maître d'oeuvre pour la construction du bâtiment attendu pour octobre 2014. En mai 2014, les porteurs de projets devraient déjà être reçus. La pépinière est une innovation. Les jardins de Cocagne de Chalezeule ont également été pionniers d'un réseau devenu national de 120 jardins employant 4.000 jardiniers.

Les 4 et 5 mai les Jardins de Cocagne de Chalezeule participent au « printemps bio » et accueillent le public. De nouveaux paniers seront alors proposés pour juin.